|  |  |
| --- | --- |
| EXAMEN : BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL  | Session : 2016 |
| SPÉCIALITÉ : TERTIAIRE |
| Sujet Zéro | Durée : 2 heures 30  | Coefficient : 1  |
| Sous épreuve E11 : Économie et Droit  |

CORRIGÉ INDICATIF

Le sujet dans le programme d’économie-droit :

* Thème : 3-2 Le déroulement de carrière
* Axe de réflexion : Le contrat de travail

Remarque préalable : Accepter toute réponse cohérente, pertinente, exacte.

1ème partie : Analyse des documents

1. **À l’aide des documents, complétez le tableau d’analyse suivant :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Document 1 | Document 2 |
| Titre du document | **Étude Olféo 2015 sur l'utilisation d'internet au bureau** | **Charte informatique : les droits des salariés** |
| Auteur | Didier Latil | Non renseigné |
| Date | 10/04/2015 | Juillet 2015 |
| Source | Site internet ariase.com | Site internet droit-finances.net |
| Idées principales | Analyse d’une étude sur les habitudes d’utilisation d’internet au travail.44 % du temps passé sur Internet concerne une utilisation personnelle : réseaux sociaux, achats en ligne, actualités, vidéos. Entre 11h et 15h.Conséquences pour l’entreprise : chute de la productivité, perte financière estimée à 1,2 mois de salaire par employé, risques de sécurité et de saturation de la bande passante | La charte informatique : pour prévenir et limiter l’usage abusif d’Internet à des fins personnellesSon contenu : possibilité de lister les sites non autorisés, d’interdire le téléchargement, échelle des sanctionsForme : annexe du contrat de travail ou du règlement intérieurProcédure de mise en place : avis du comité d’entreprise ou des délégués du personnel, dépôt au greffe du conseil des prud’hommes, communication à l’inspection du travail, information des salariés par affichage ou exemplaire remis à chacun, déclaration à la CNIL non obligatoire |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Document 3 | Document 4 |
| Titre du document | Les enjeux juridiques liés à l’utilisation d’internet | Internet au travail. Attention aux abus |
| Auteur | Non renseigné | Nono (le dessinateur) ou accepter Non renseigné |
| Date | Non renseignée | 30 juillet 2014 |
| Source | Site internet Olfeo | Letelegramme.fr |
| Idées principales | Même si c’est le salarié qui est à l’origine d’une utilisation inappropriée d’internet au sein de l’entreprise, c’est la responsabilité du dirigeant qui est engagée (en plus de celle du salarié).Le document parle de la responsabilité :-civile,- pénale,- et civile pour négligence fautive… | Utilisation d’internet avec l’ordinateur du travail, écran visible de tousAvertissement verbal de l’employeur auprès de la salariée qui utilise internet à des fins personnellesPossibilité aussi de licenciement… |

1. **À l’aide de vos connaissances et des documents, expliquez les concepts et expressions soulignés dans les documents.**

- « la productivité personnelle (une chute de 10,2% tout de même !) »

En économie, la productivité est définie comme le rapport, en volume, entre une production et les ressources mises en œuvre pour l'obtenir. Dans l’étude d’Olféo, elle est calculée par rapport au temps de travail effectif des salariés. La productivité personnelle en chute signifie qu’en moyenne un salarié produit moins par heure travaillée qu’avant.

Accepter toute argumentation cohérente et exacte.

- « annexe du règlement intérieur de l’entreprise »

Le règlement intérieur est un document qui précise un certain nombre d'obligations, notamment en matière d'hygiène, de sécurité ou de sanctions, que le salarié et l'employeur doivent respecter à l'intérieur de l'entreprise. Il est obligatoire dans les entreprises dont l'effectif est supérieur ou égal à 20 salariés.

Il reste facultatif pour les entreprises de moins de 20 salariés.

Le règlement intérieur s'impose à tous les salariés de l'entreprise

C’est un document écrit, rédigé par l'employeur.

Il doit être affiché et aisément accessible dans les lieux de travail, ainsi que dans les locaux et à la porte des locaux où se fait l'embauche.

L’annexe du règlement intérieur signifie que le document est joint.

La réponse doit être complète, exacte et cohérente.

- « licenciement pour faute grave »

C’est une rupture du contrat de travail pour un motif personnel qui rend impossible la poursuite des relations de travail, même pendant la durée du préavis.

C’est une rupture est sans préavis ni indemnité de licenciement mais avec indemnité de congés payés non pris.

La réponse doit être complète, exacte et cohérente.

- « l’auteur d’un acte illicite sur internet au bureau peut être poursuivi au civil comme au pénal »

Un acte illicite correspond à un acte contraire à la loi. Il est jugé devant un tribunal civil pour atteinte à l’ordre public et éventuellement devant un tribunal pénal si le code pénal le prévoit.

Accepter toute argumentation cohérente et exacte.

Vous souhaitez compléter le dossier documentaire de votre tuteur. Vous avez trouvé trois documents supplémentaires.

1. **- Vous souhaitez enrichir le dossier documentaire de votre tuteur. Vous avez trouvé trois documents : les documents A, B et C.**

**Vous choisissez de n’en garder qu’un. Lequel ? Justifiez votre choix.**

**Pistes de justifications**

**Si document A :** C’est un document qui permet

* de se rendre compte que la productivité a finalement moins baissé en 2015 (10,2 %) par rapport à 2013 (13,6%)
* d’apporter une argumentation en faveur de la consultation d’internet sur le temps de travail puisque les employés (mais essentiellement les cadres) utilisent à la maison Internet à des fins professionnelles.
* …

**Si document B :** C’est un document qui permet :

* d’avoir un support clair et synthétique : un dessin plutôt qu’un texte
* d’illustrer de façon humoristique le pouvoir règlementaire de l’employeur qui encadre les droits et les obligations des salariés.
* …

**Si document C :** C’est un document qui permet :

* d’utiliser un support professionnel issu de l’entreprise
* d’illustrer par un exemple la formulation des obligations des salariés quant à l’utilisation d’Internet
* …

2ème partie : Rédaction de l’étude

Rédigez une étude structurée (avec le plan apparent) et argumentée de deux pages maximum à l'aide de vos **connaissances**, du **dossier documentaire** et en veillant à **illustrer vos propos avec des situations vécues ou observées en milieu professionnel.**

Celle-ci répondra à la problématique de votre tuteur et aux consignes ci-dessous :

**L’utilisation d’Internet à des fins personnelles pendant les heures de travail est-elle une mauvaise habitude que l’employeur peut maitriser ?**

**Vous répondrez à cette question**

* **en analysant cette pratique et les risques économiques et juridiques qu’elle engendre pour l’entreprise.**
* **en présentant les moyens de prévention et de sanctions dont dispose l’employeur pour limiter les usages abusifs d’internet.**

**Introduction :**

 ***Phrase d’accroche***

 ***Énoncé de la problématique***

 ***Annonce du plan***

Exemple d’introduction :

En 2015, plusieurs décisions relatives au licenciement pour usage personnel d’internet sur le lieu de travail sont venues s’ajouter à celles déjà existantes.

L’utilisation d’Internet à des fins personnelles pendant les heures de travail est-elle une mauvaise habitude que l’employeur peut maitriser ?

Nous tâcherons de répondre à cette question en analysant, dans un premier, l’ampleur du phénomène en 2015 en termes de sites consultés et de temps passé qui a des conséquences à la fois économiques et juridiques pour l’entreprise. Puis, dans un deuxième temps, nous détaillerons les moyens de prévention et de sanctions dont dispose l’employeur pour limiter les usages abusifs d’internet.

**Développement :**

 ***Illustrations avec situations vécues ou observées au cours des PFMP***

 ***2 parties distinctes et argumentées***

Exemple de développement :

1ère partie : Les risques de l’usage d’internet au travail

1° L’ampleur du phénomène :

* les sites les plus consultés :

. Les réseaux sociaux,

. Les sites d’informations

. Les sites marchands

. Les sites de vidéos

* le temps perdu à surfer :

Sur quasiment 2 heures d’utilisation d’Internet par jour, presque la moitié est consacrée à un usage personnel

2° Ses conséquences :

* économiques : Coûte de l’argent, baisse de la productivité, problèmes de sécurité, manque de disponibilité de la bande passante…
* juridiques : responsabilités pénales, civiles et civile pour négligence fautive…

2ème partie : Les moyens de prévention et de sanctions dont dispose l’employeur pour limiter les usages abusifs d’internet

1° Les moyens de prévention :

. La mise en place d’une charte informatique

…

2° Les sanctions :

. De l’avertissement verbal au licenciement pour faute grave voire lourde

…

**Conclusion :**

 ***Réponse à la problématique***

 ***Introduction d’une ouverture***